



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **LE SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ANNÉE DE STAGE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS**

# 1<sup>er</sup> degré : dossier à constituer

- La gestion administrative et financière des enseignants est assurée par chaque DSDEN par la division des personnels enseignants.
  - DSDEN-04 : Pôle de Gestion des Ressources Humaines et des Moyens : PGRHM [ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr)
  - DSDEN-05 : Division du 1<sup>er</sup> degré: DPD
  - DSDEN-13: Division des Personnels enseignants: DPE [ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille](mailto:ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille)
  - DSDEN-84 : Pôle 1<sup>er</sup> degré [p1d84-pes@ac-aix-marseille.fr](mailto:p1d84-pes@ac-aix-marseille.fr)
  
- les **dossiers indispensables** à votre installation administrative et à votre prise en charge financière étaient téléchargeables à partir du site académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr>
  
- Ils devaient être renvoyés aux DSDEN selon les dates indiquées par chacune.
  
- *Veillez noter que les stagiaires de l'Education Nationale relèvent obligatoirement du régime d'assurance maladie MGEN Centre Sécurité Sociale.*
  
- Procès Verbal d'Installation à retourner au plus vite et par mail

## 2nd degré : dossier à constituer

- La gestion administrative et financière des enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale est assurée au rectorat par la division des personnels enseignants (DIPE)

*Courriel : [ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr)*

- Les dossiers indispensables à votre installation administrative et à votre prise en charge financière étaient téléchargeables à partir du site académique page « [Fonctionnaires stagiaires dans l'académie d'Aix-Marseille](#) »

Ils doivent être retournés complétés au 19 août 2022.

Si ce n'est pas encore fait, prenez rapidement contact avec la DIPE.

Veillez noter que les stagiaires de l'Education Nationale relèvent obligatoirement du régime d'assurance maladie MGEN Centre Sécurité Sociale.

# Notice MGEN – Sécurité Sociale

<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/19451/download>



**mgen**  
GROUPE **vyv**

**ASSURANCE  
MALADIE  
OBLIGATOIRE  
MGEN**

PROTECTION SOCIALE DES FONCTIONNAIRES  
ET DES CONTRACTUELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## NOUVELLE, VOTRE NOUVEAU DANS SÉCU L'ENSEIGNEMENT ? C'EST MGEN

MGEN devient votre organisme de protection sociale obligatoirement.  
Afin d'assurer la continuité de vos droits aux prestations de la Sécurité sociale, il est impératif de constituer votre dossier d'affiliation à la MGEN en prenant rdv avec votre conseiller avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022, dans les accueils MGEN de l'académie.



**MGEN du Vaucluse**  
480 rue du Bon Vent – CS 40619  
84058 AVIGNON Cedex 9  
☎ 06 80 96 99 19 / 06 79 19 14 84  
✉ SDO84-RDV@mgen.fr

**MGEN des Hautes-Alpes**  
Le Triolet  
11 bis rue du Forest d'entraî - GAP  
☎ 07 85 75 11 29  
✉ SDO05-RDV@mgen.fr

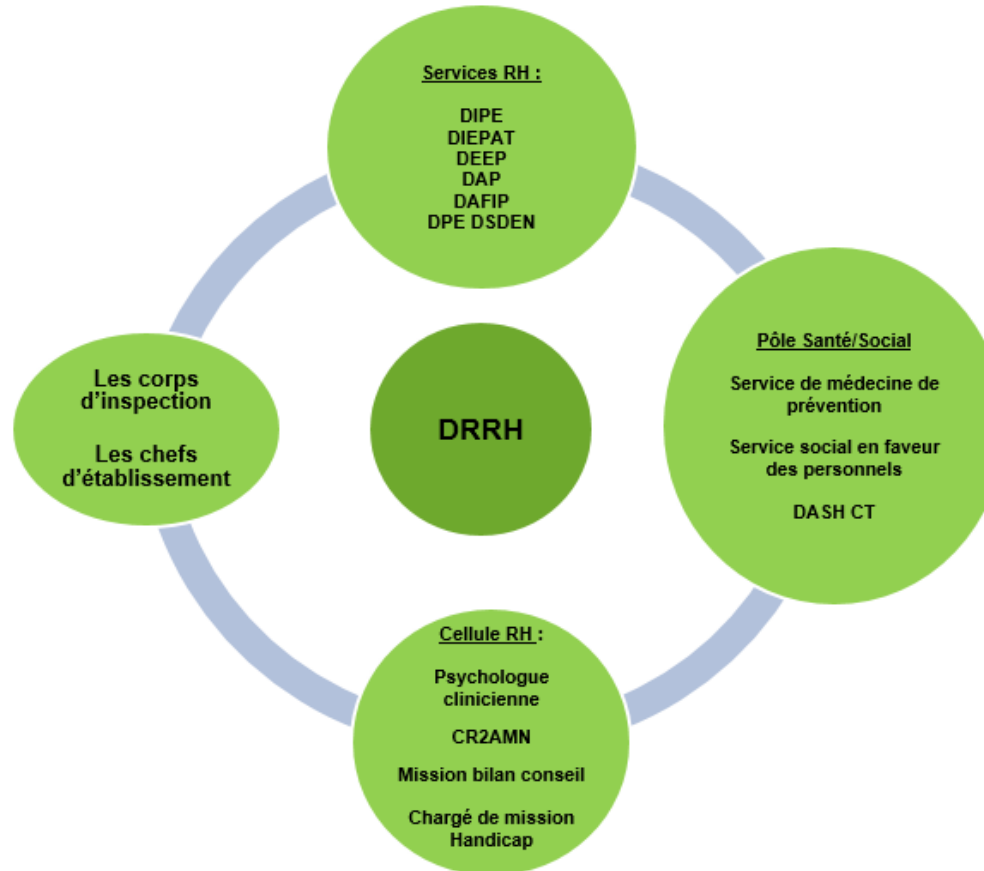
**MGEN des Alpes-de-Haute-Provence**  
13 rue des Cabanons  
DIGNE LES BAINS  
☎ 06 74 99 49 14 / 04 27 84 23 25  
✉ SDO04-RDV@mgen.fr

**MGEN des Bouches-du-Rhône**  
65 av Jules Cartini - MARSEILLE 6<sup>e</sup>  
18 av Robert Schuman - MARSEILLE 2<sup>e</sup>  
16 bd de la République - AIX-EN-PROVENCE  
☎ 06 79 92 30 22  
✉ contact13@mgen.fr

Déjà affilié(e) MGEN ? une mise à jour de vos droits s'impose !  
Actualisez votre situation en prenant rendez-vous avec un conseiller MGEN.

 Si les démarches ne sont pas effectuées dans les délais vos droits Sécurité sociale ne seront pas effectifs au 01/09/2022

# Les acteurs RH qui vous accompagnent



# Organisation de la Division des Personnels Enseignants (DIPE) - Rectorat

Les disciplines d'enseignement sont réparties entre 4 bureaux de gestion, A la tête de chaque bureau, un chef de bureau encadre une équipe de gestionnaires.

Le gestionnaire de votre dossier est votre interlocuteur privilégié sur des sujets comme : votre rémunération, votre dossier administratif, votre demande de classement etc...

- **DIPE1 :Disciplines lettres, philosophie, SES et EPS**
- **DIPE2 :Disciplines scientifiques et histoire géographie**
- **DIPE3 :Disciplines artistiques et langues, technologie, PSYEN et CPE**
- **DIPE 4 :Disciplines professionnelles et technologiques**

Un gestionnaire peut assurer la gestion de plusieurs disciplines notamment pour les disciplines professionnelles .

[Vous pouvez consulter l'annuaire des gestionnaires sur le site académique](#)

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/anacad-consultation/index.php/listeService/details/idDivision/104>

Si vous rencontrez des difficultés à trouver les coordonnées de votre gestionnaire, envoyez un courriel à [ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr) en indiquant dans l'objet votre discipline.

# Organisation des Divisions des Personnels Enseignants (DPE) - DSDEN

Les DPE comprennent plusieurs bureaux. A la tête de chaque bureau, un chef de bureau encadre une équipe de gestionnaires.

- **Paye des enseignants:** Chaque gestionnaire est responsable d'un bac de paye selon une répartition alphabétique ou territoriale. Le bureau traite également des temps partiels et des disponibilités. Le gestionnaire de votre dossier est votre interlocuteur privilégié.
  
- **Mouvements/Promotions/Remplacement/Formation.**
  
- **Affaires médicales et Accidents de Travail.**
  
- **Retrouvez les coordonnées de votre gestionnaire par département :**
  - Annuaire DPE 04 : cf document « Annuaire des services » <https://www.ac-aix-marseille.fr/presentation-de-la-direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-des-alpes-de-haute-121890#summary-item-1>
  
  - Annuaire DPE 05 : [ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr)
  - Annuaire DPE 13 : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/anacad-consultation/index.php/listeService/details/idDivision/70>
  
  - Contact DPE 84 : Mme Dematté - [p1d84-pes@ac-aix-marseille.fr](mailto:p1d84-pes@ac-aix-marseille.fr)

# Service de messagerie électronique de l'académie d'Aix-Marseille

Tous les personnels stagiaires et titulaires de l'académie peuvent disposer d'une boite aux lettres électronique individuelle de type :  
[prenom.nom@ac-aix-marseille.fr](mailto:prenom.nom@ac-aix-marseille.fr)

À partir de tout poste connecté à Internet

<https://messagerie.ac-aix-marseille.fr>

Pour obtenir ses informations de connexion (adresse électronique, identifiant et mot de passe) se munir de son Numen et sa date de naissance

Pour accéder aux services du site de la messagerie académique (consultation boite, aide et documentations, perte de mot de passe...)



# Différentes adresses de connexion – I-Prof

Vous trouverez I-Prof à l'adresse suivante :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr>

Une fois identifié sur l'écran d'accueil, apparaîtra l'ensemble des applications auxquelles vous avez droit.  
Choisissez, à gauche, le menu "Gestion des personnels" :

➤ Gestion des personnels

Vous sera alors proposé l'accès à I-Prof "I-Prof Enseignant" :

➤ I-Prof Assistant Carrière  
I-Prof Enseignant  
I-Prof Gestion

L'accès "I-Prof Gestion" est réservé à votre gestionnaire, au rectorat, à la DSDEN ou en établissement

#### RAPPELS :

- L'application I-Prof est accessible aux enseignants **FONCTIONNAIRES du public** (1er et 2d degré).
- Les personnels non fonctionnaires (contractuels, Maîtres auxiliaires) ne font pas partie de la population gérée par I-Prof.
- Les enseignants du 1er et 2d degré **PRIVE**, doivent utiliser l'application **I-Professionnel**, accessible à l'adresse suivante : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprofessionnel>

Pour consulter son dossier administratif, compléter son CV, correspondre avec son gestionnaire et accéder aux différents serveurs de suivi de carrière (mouvement, promotion...)

Compte utilisateur : identifiant de messagerie

Mot de passe : mot de passe de messagerie

Lien d'accès à la page : [appli.ac-aix-marseille.fr](https://appli.ac-aix-marseille.fr)

# Les Portails Intranets Académiques (PIA)

Accessibles depuis les sites internet académiques et départementaux, ils regroupent les accès à un ensemble d'outils et recensent les publications.

## ▪Le Bulletin Académique (BA)

Diffusion de l'ensemble des informations concernant les opérations de gestion du 2<sup>nd</sup> degré : temps partiel, mouvement.

Lien d'accès : [bulacad.ac-aix-marseille.fr](http://bulacad.ac-aix-marseille.fr)

## ▪Les Bulletins Départementaux

Diffusion de l'ensemble des informations concernant les opérations de gestion du 1<sup>er</sup> degré : temps partiel, mouvement.

- Lien d'accès bulletin départemental 04 : [buldep04.ac-aix-marseille.fr](http://buldep04.ac-aix-marseille.fr)
- Lien d'accès bulletin départemental 05 : [buldep05.ac-aix-marseille.fr](http://buldep05.ac-aix-marseille.fr)
- Lien d'accès bulletin départemental 13 : [buldep13.ac-aix-marseille.fr](http://buldep13.ac-aix-marseille.fr)
- Lien d'accès bulletin départemental 84 : [buldep84.ac-aix-marseille.fr](http://buldep84.ac-aix-marseille.fr)

# Les grands rendez-vous de gestion de l'année scolaire

Calendrier	Opérations 1 <sup>er</sup> degré	Opérations 2 <sup>nd</sup> degré
Novembre-décembre	Mouvement inter départemental (saisie des vœux et vérification des barèmes)	Mouvement inter académique (saisie des vœux et vérification des barèmes)
Mars-Avril	1 <sup>ère</sup> phase du Mouvement intra départemental (saisie des vœux)  Ineat / EXEAT	Mouvement intra académique (saisie des vœux)
Mai-Juin	Affectations (résultats mouvement intra)  Jury de titularisation	Vérification des barèmes  Affectations (résultats mouvement intra)  Jury de titularisation

# 1<sup>er</sup> degré : mouvements inter et intra académiques

- **Mouvement inter départemental (compétence nationale)**

Bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021 - **Mobilité des personnels enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2022**

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131271N.htm>

**La mise à jour de ce document pour la rentrée 2023 sera publiée début novembre 2022.**

Les stagiaires sont des participants facultatifs

Saisie des vœux : novembre / décembre

- **Mouvement intra départemental (compétence départementale)**

Parution du mémento mouvement en février

Le mouvement se déroule en 2 phases mais avec une seule saisie.

Tous les stagiaires DOIVENT participer.

# 2nd degré : mouvements inter et intra académiques

- **Mouvement inter académique ( compétence nationale)**

Bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021 - **Mobilité des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale: règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - rentrée scolaire 2022.**

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131259N.htm>

**La mise à jour de ce document pour la rentrée 2022 sera publiée début novembre 2021.**

Les stagiaires sont des participant obligatoires au mouvement inter académique.

Saisie des vœux : novembre / décembre.

« **Les personnels stagiaires** devant obtenir une première affectation en tant que titulaires ainsi que ceux dont l'affectation au mouvement interacadémique 2022 a été annulée (renouvellement ou prolongation de stage) doivent **obligatoirement** participer au mouvement 2023 »

- **Mouvement intra académique ( compétence académique)**

Les stagiaires participent dans l'académie obtenue au mouvement inter académique

Saisie des vœux : fin mars /début avril ( pour l'académie obtenue)

# La RH de proximité dans l'académie

- **La Gestion des ressources humaines (GRH) de proximité**

→ un service **personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information** à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions.

→ après une première année d'expérimentation en 2018-2019, l'académie d'Aix-Marseille est pleinement mobilisée pour le développement de ce dispositif.

→ Page dédiée sur le site académique : <https://www.ac-aix-marseille.fr/gestion-des-ressources-humaines-de-proximite-121801>

→ Consulter le BA n°447 du 28/06/2021 « Stratégie académique en matière de prévention des risques psychosociaux » : [https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA447S/BASPE\\_447.pdf?ts=1629365778](https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA447S/BASPE_447.pdf?ts=1629365778)

- **Les contacts**

Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du département des Alpes de Haute Provence	ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du département des Hautes Alpes	ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du département des Bouches-du-Rhône	ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré du département du Vaucluse	pole.1d84@ac-aix-marseille.fr
Personnels d'encadrement, administratif (hors rectorat) – les enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré – Personnels CPE et PsyEN	proxirh@ac-aix-marseille.fr

# Les ressources disponibles

- **Accessibles depuis le site internet académique**

<http://www.ac-aix-marseille.fr>

→ De nombreuses ressources concernant :

- les conseils aux personnels et accompagnement
- l'action sociale et le service social en faveur des personnels
- ressources et informations pratiques
- carrière, mobilité
- sécurité hygiène et conditions de travail
- santé – congés
- retraite

- **Accessibles depuis les portails intranets académiques**

→ Diffusion de l'ensemble des informations concernant les opérations de gestion avec la publication hebdomadaire du « bulletin départemental (1<sup>er</sup> degré) et du « bulletin académique » (2<sup>nd</sup> degré)

# Des ressources numériques

*Notamment :*

- Site académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr/>
- Sites pédagogiques académiques (1<sup>er</sup> & 2<sup>nd</sup> degrés) : <https://www.ac-aix-marseille.fr/les-sites-pedagogiques-academiques-121528>
- Site de l'INSPE: <https://inspe.univ-amu.fr/fr/a-propos/accueil>
- Sites départementaux pour le 1<sup>er</sup> degré :
  - Site DSDEN 04 : <https://www.ac-aix-marseille.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-des-alpes-de-haute-provence-121571>
  - Site DSDEN 05 : <https://www.ac-aix-marseille.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-des-hautes-alpes-121574>
  - Site DSDEN 13 : <https://www.ac-aix-marseille.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-des-bouches-du-rhone-121577>
  - Site DSDEN 84 : <https://www.ac-aix-marseille.fr/direction-des-services-departementaux-de-l-education-nationale-de-vaucluse-121578>





**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Félicitations et très bonne année scolaire  
à toutes et tous...**